

Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du jeudi 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois d'avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vianne s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Madame **Laurence BENLLOCH**, Maire, à la suite de la convocation du 9 avril 2026.

Présents : Mme Laurence BENLLOCH, Mme Isabelle PEREZ, M. Daniel CHAMINADE, Mme Catherine AIME, M. Daniel FRICARD, Mme Maryline DARIO, M. Philippe MARCO, M. Patrice VILLARD, Mme Céline GIONNE, M. Davy DENOUAL, M. Christophe DELBREL, Mme Mélodie CHAIX.

Procurations : Mme CARRERE Stéphanie a donné procuration à Mme PEREZ Isabelle, M. VAN ROYEN-GORNESS Michael a donné procuration à M. FRICARD Daniel et Mme LENTIN Sylvie a donné procuration à Mme AIME Catherine.

Assistaient également à la séance : Mme Céline BOUDON/Adjoint Administratif et M. Georges LONGUEVILLE/journaliste.

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et trente minutes et remercie les membres de l'assemblée pour avoir répondu à cette convocation qui a été affichée conformément à la loi. Après appel nominal des membres du conseil municipal, elle fait constater que le quorum est atteint. La séance peut donc se poursuivre et en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Madame Isabelle PEREZ a été désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 00 - Approbation de la séance du 1^{er} avril 2026
- 01 - Désignation des vice-présidents des commissions municipales
- 02 - désignation des délégués au SIVOM de Lavardac-Ouest
- 03 - Désignation d'un correspondant Incendie et Secours
- 04 - Approbation du CFU 2025 du budget communal et des budgets annexes « Résidence Aramis » et « Lotissement du Marcon »
- 05 - Affectation des résultats 2025 du budget communal et des budgets annexes « Résidence Aramis » et « Lotissement du Marcon »
- 06 - Vote du Budget Primitif 2026 du budget communal et des budgets annexes « Résidence Aramis » et « Lotissement du Marcon »
- 07 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026

Avant d'entamer l'ordre du jour, Madame le Maire explique que chaque élu est destinataire d'un livret intitulé « Votre commune » permettant de comprendre le rôle et le fonctionnement d'une commune.

00 – Approbation de la séance du 1^{er} avril 2026 –

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

01 – Désignation des vice-présidents des commissions municipales

N° Ordre : 2026-018

Rapporteur : Mme le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 15

Procurations : 3

- « Pour » : 15

Votants : 15

- « Contre » : 0

Abstentions : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2026_011 en date du 1^{er} avril 2026 portant création des commissions municipales et désignation des membres de chaque commission,

Considérant la réunion du 8 avril 2026 portant sur la désignation des vice-présidents de chaque commission,

Considérant qu'il convient d'acter par délibération du conseil municipal la désignation des vice-présidents,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité

➤ **D'ACTER** la composition des commissions tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Commissions	Vice-Président(e)	Membres
Administration générale & Finances	Isabelle PEREZ	Daniel CHAMINADE, Maryline DARIO, Daniel FRICARD, Catherine AIME
Animaux	Stéphanie CARRERE	Isabelle PEREZ, Patrice VILLARD
Bâtiments communaux	Daniel FRICARD	Catherine AIME, Daniel CHAMINADE, Davy DENOUAL, Christophe DELBREL
Communication & Groupe scolaire	Céline GIONNE	Isabelle PEREZ, Daniel FRICARD, Sylvie LENTIN, Mélodie CHAIX
Espace urbain & Sport/Jeunesse	Daniel CHAMINADE	Christophe DELBREL, Daniel FRICARD, Philippe MARCO, Michael VAN ROYEN GORNESS, Davy DENOUAL, Mélodie CHAIX
Vie économique & Patrimoine	Catherine AIME	Maryline DARIO, Daniel CHAMINADE, Michael VAN ROYEN GORNESS, Patrice VILLARD, Philippe MARCO, Sylvie LENTIN
Vie sociale	Maryline DARIO	Stéphanie CARRERE, Céline GIONNE, Patrice VILLARD, Philippe MARCO

02 - Désignation des délégués au SIVOM de Lavardac-Ouest
N° Ordre : 2026-019
Rapporteur : Mme le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12	Suffrages exprimés : 15
Procurations : 3	- « Pour » : 15
Votants : 15	- « Contre » : 0
Abstentions : 0	

Madame le Maire informe qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner deux nouveaux représentants au sein du SIVOM Lavardac-Ouest,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire propose de désigner :

- Monsieur DENOVAL Davy
- Mme BENLLOCH Laurence

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité

➤ **DE DÉSIGNER** comme délégués :

- Monsieur DENOVAL Davy
- Mme BENLLOCH Laurence

Madame le Maire : Le SIVOM c'est pour la salle des sports de Lavardac puisqu'on dépend du collège de Lavardac. Il y a quatre réunions par an, à la mairie de Lavardac ou sur site du chantier. Par contre, il faut être vraiment présent à ces réunions.

03 - Désignation d'un correspondant Incendie et Secours
N° Ordre : 2026-020
Rapporteur : Mme le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12	Suffrages exprimés : 15
Procurations : 3	- « Pour » : 15
Votants : 15	- « Contre » : 0
Abstentions : 0	

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite « loi MATRAS » visant à améliorer l'anticipation, la préparation et la coordination des acteurs au plus près du terrain, en s'assurant qu'aucun territoire ne soit démuné,

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Considérant que le correspondant incendie et secours est désigné par le Maire parmi ses adjoints ou conseiller municipaux,

Considérant que le correspondant incendie et secours peut :

- Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours relevant de la commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Madame le Maire propose de désigner M. Daniel CHAMINADE comme correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité

- **DE DÉSIGNER** correspondant Incendie et Secours, M. Daniel CHAMINADE.

Madame le Maire : Les réunions se passent dans la journée et il faut être assidu.

Avant d'entamer les points budgétaires, Madame le Maire apporte quelques renseignements et définitions financiers :

✦ **Le budget :**

Le budget de la collectivité est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice.

Il est composé de 2 sections :

→ La section de Fonctionnement qui comprend :

- En dépenses : les charges à caractère général, les charges de personnel, les autres charges de gestion courante (indemnités élus, créances, participations obligatoires « SDIS », subventions), les charges financières, les amortissements et provisions...
- En recettes : les impôts directs, la fiscalité directe et indirecte, les dotations, les recettes des produits et des services (cantine, garderie, concessions...), l'autofinancement...

→ La section d'Investissement qui comprend :

- En dépenses : les travaux ou achats modifiant la valeur du patrimoine
- En recettes : les subventions, le FCTVA sur les travaux en N-2, les emprunts...

Le bilan de l'année est composé de 2 documents :

- Le Compte Administratif : compte de résultat du Maire
- Le Compte de Gestion : compte de résultat du Trésorier

Depuis 2022, la commune a expérimenté le Compte Financier Unique qui devient obligatoire pour tous dès 2026.

↓ **Le Compte Financier Unique (CFU) :**

Le CFU est un document budgétaire qui se substitue à la fois au Compte Administratif et au Compte de Gestion.

Il a pour objectifs de :

- Favoriser la transparence et la lisibilité
- Simplifier les processus administratifs
- Améliorer la qualité des comptes

A la clôture de l'exercice, l'arrêt des comptes permet de dégager :

- Le résultat de la section de fonctionnement,
- Le solde d'exécution de la section d'investissement
- Les restes à réaliser des deux sections

Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser fait ressortir :

- Un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes)
- Ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses)

En fonction des résultats de fonctionnement, l'assemblée doit décider de l'emploi du résultat excédentaire en report en section de fonctionnement et/ou son affectation en section d'investissement.

Quelques définitions :

❖ **Le résultat de la section de Fonctionnement**

Solde entre les recettes et les dépenses de l'exercice auquel on ajoute le résultat reporté de l'exercice précédent pour obtenir le résultat cumulé.

❖ **Le solde d'exécution de la section d'Investissement**

Solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le résultat reporté de l'exercice précédent.

Ce solde fait apparaître soit un besoin de financement (déficit + restes à réaliser), soit un excédent de financement.

❖ **Les restes à réaliser**

→ Dépenses engagées (marché conclu ...) mais non mandatées au 31 décembre

→ Recettes certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé ...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 décembre.

Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats.

❖ **L'affectation des résultats**

Consiste à attribuer l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice précédent à la section d'investissement ou de fonctionnement sur l'exercice suivant.

Le résultat cumulé excédentaire du fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le reliquat peut être reporté en recettes de fonctionnement et/ou affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses.

04 – Approbation du CFU 2025 – Budget « Commune »

N° Ordre : 2026-021

Rapporteur : Isabelle PEREZ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 14

Procurations : 3

- « Pour » : 14

Votants : 14

- « Contre » : 0

Abstentions : 0

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget « Commune » ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Madame le Maire s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Isabelle PEREZ, 1^{ère} adjointe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

➤ **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget « Commune » comme suit :

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	510 033,00
		Réalisé :	399 382,23
		Reste à réaliser :	11 968,00
Recettes	:	Prévu :	696 979,00
		Réalisé :	247 153,01
		Reste à réaliser :	500,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	1 687 568,00
		Réalisé :	868 248,28
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	1 687 568,00
		Réalisé :	1 718 029,69
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-152 229,22
Fonctionnement :	849 781,41
Résultat global :	697 552,19

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2025				
SECTION FONCTIONNEMENT				
	Mandats Emis Dépenses Nettes	Titres Emis (dont 1068 investissement) Recettes Nettes	Résultat de l'exercice	
Fonctionnement	868 248,28 €	990 598,34 €	122 350,06 €	Résultat exercice 2025
Résultat reporté (002)	- €	727 431,35 €		Report N-1 (2024)
TOTAL FONCTIONNEMENT	868 248,28 €	1 718 029,69 €	849 781,41 €	Résultat de clôture 2025
SECTION INVESTISSEMENT				
	Mandats Emis Dépenses Nettes	Titres Emis (dont 1068 investissement) Recettes Nettes	Résultat	
Investissement	399 382,23 €	216 811,88 €	- 182 570,35 €	Résultat exercice 2025
Résultat reporté (001)		30 341,13 €		Report N-1 (2024)
TOTAL INVESTISSEMENT	399 382,23 €	247 153,01 €	- 152 229,22 €	Résultat de clôture 2025
Restes à réaliser	11 968,00 €	500,00 €	11 468,00 €	Déficit RAR
RESULTAT CUMULE avec RAR			163 697,22 €	Besoin de financement
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025			697 552,19 €	
EXCEDENT GLOBAL (sans RAR)				
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025			686 084,19 €	
EXCEDENT GLOBAL (avec RAR)				

En section de Fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à 868 248,28 € et les recettes à 990 598,34€, soit un résultat d'exercice excédentaire de 122 350,06 €.

Le report de l'exercice 2024 est excédentaire de 727 431,35 €.

Le total de réalisations + report s'élève à 868 248,28 € en dépenses et à 1 718 029,69 € en recettes, soit un résultat de clôture excédentaire de 849 781,41 €.

En section d'Investissement :

Les dépenses s'élèvent à 399 382,23 € et les recettes s'élèvent à 216 811,88 €, soit un résultat d'exercice déficitaire de 182 570,35 €.

Le report de l'exercice 2024 est excédentaire de 30 341,13 €.

Le total de réalisations + reports s'élève à 399 382,23 € en dépenses et à 247 153,01 € en recettes, soit un résultat de clôture déficitaire de 152 229,22 €.

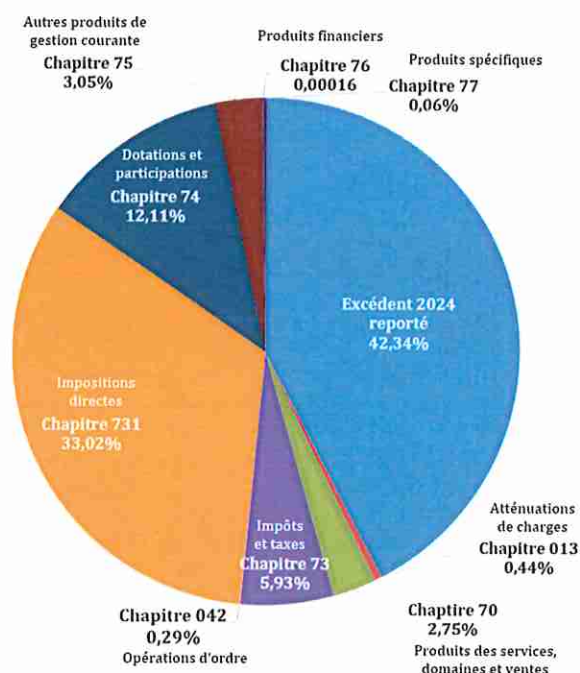
Les restes à réaliser à reporter en 2026 s'élèvent à 11 968,00 € pour les dépenses et à 500,00€ pour les recettes, soit un déficit des RAR de 11 468,00 €.

Le résultat de clôture avec le report des restes à réaliser est déficitaire de 163 697,22 €.

Le résultat global de clôture toute section confondue :

- sans les restes à réaliser est excédentaire de 697 552,19 €
- avec les restes à réaliser est excédentaire de 686 084,19 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



002 – Excédent de fonctionnement reporté (727 431,35 €)

Reprend l'excédent reporté de l'année précédente.

Chapitre 013 – Atténuations de charges (7 589,88 €)

Ce chapitre comprend le remboursement sur rémunérations et charges du personnel (arrêt maladie).

Chapitre 70 – Produits des services, domaine et vente (47 284,78 €)

Ce chapitre comprend les produits encaissés tels que : les redevances funéraires, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances de cantine & garderie, bibliothèque, ordures ménagères, les frais de fonctionnement et de personnel concernant le RPI, la refacturation des fluides auprès des locataires de la maison de santé et le remboursement des frais d'envoi des recommandés par la SNCF...

Chapitre 73 – Impôts et taxes (hors 731) (101 867,85 €)

Ce chapitre comprend les versements au titre du FPIC (fond de péréquation des ressources intercommunales et communales), les attributions de compensation de la communauté de communes, les droits de mutation à titre onéreux (transactions immobilières).

Chapitre 731 – Impositions directes (567 341,43 €)

Ce chapitre comprend les contributions directes : impôts locaux, droits de place.

Chapitre 74 – Dotation et participations (208 083,59 €)

Ce chapitre comprend les dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, compensation TFB/TFNB), le FCTVA, les participations diverses (remboursement tarification sociale, subvention de fonctionnement pour le mur de l'église).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (52 427,97 €)

Ce chapitre comprend la perception du produit des loyers (locations habitation, salles, gîte), les remboursements sur les sinistres (vitrage maison de santé) et le remboursement des indemnités journalières autres que CPAM dans le cadre des congés de maladie (Relyens).

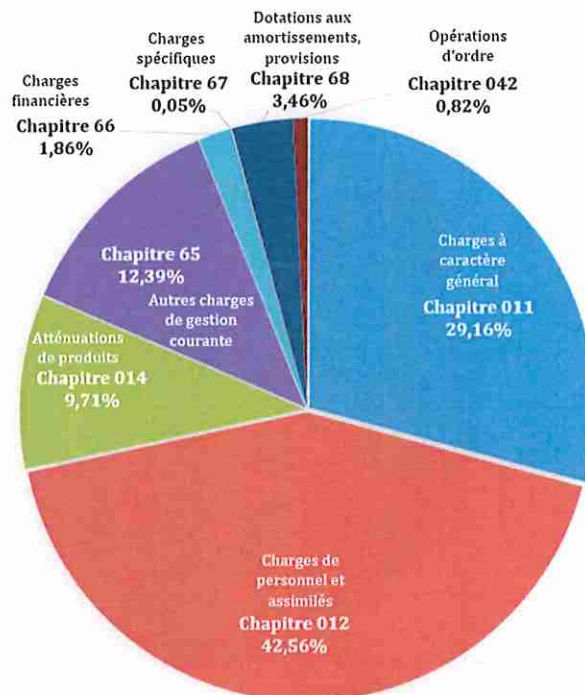
Chapitre 76 – Produits financiers (2,84 €)

Ce chapitre comprend les intérêts parts sociales du CRCA.

Chapitre 77 – Produits spécifiques (1 000,00 €)

Ce chapitre comprend la cession du véhicule Ford Transit.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 011 – Charges à caractère général (253 163,76 €)

Ce chapitre comprend les charges dites courantes (eau, électricité, combustibles, carburants, alimentation, fournitures de petit équipement et d'entretien, vêtements de travail, fournitures administratives et scolaires, contrats de prestations de services, location, entretien des bâtiments-voirie-réseaux-matériel, maintenance, assurances, frais postaux et de télécommunication, ...).

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilé (369 551,61 €)

Ce chapitre comprend le personnel titulaire, les contractuels, les personnels extérieurs ainsi que les charges de sécurité sociale et de prévoyance.

Chapitre 014 – Atténuation de produits (84 315,13 €)

Ce chapitre comprend le reversement FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) ainsi que le reversement de la taxe de séjour des gîtes.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (107 576,73 €)

Ce chapitre comprend les indemnités et cotisations des élus, les créances éteintes et en non-valeur, les contributions (service incendie, territoire énergie), les subventions versées aux associations et autres organismes.

Chapitre 66 – Charges financières (16 107,32 €)

Ce chapitre comprend les intérêts de la dette.

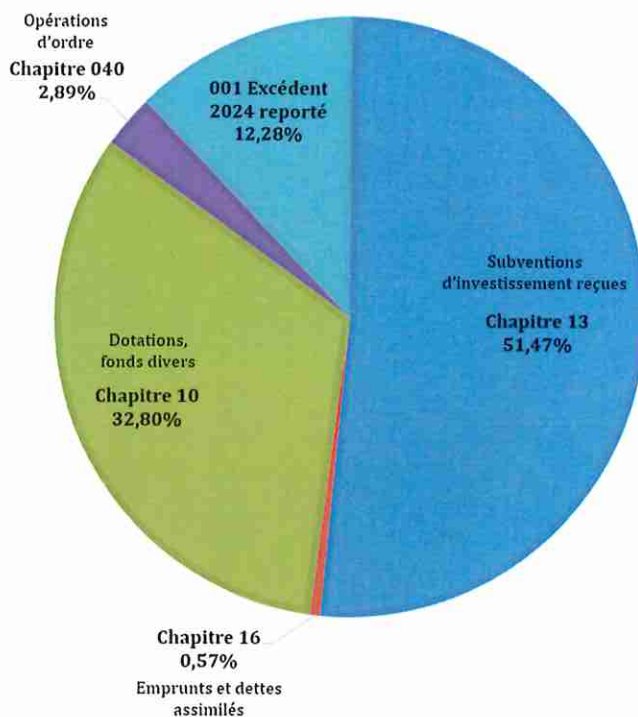
Chapitre 67 – Charges spécifiques (395,59 €)

Ce chapitre comprend les réductions/annulations de titres (Direct Energie).

Chapitre 68 – Dotation aux amortissements et aux provisions (30 000,00 €)

Ce chapitre comprend l'inscription de provisions pour risque.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



001 – Excédent d'investissement reporté (30 341,13 €)

Reprend l'excédent reporté de l'année précédente.

Chapitre 10 – Dotation, fonds divers et réserves (81 054,36 €)

Ce chapitre comprend la perception du FCTVA (27 642,95 €), de la taxe d'aménagement (467,54€), de l'excédent de fonctionnement (52 943,87€).

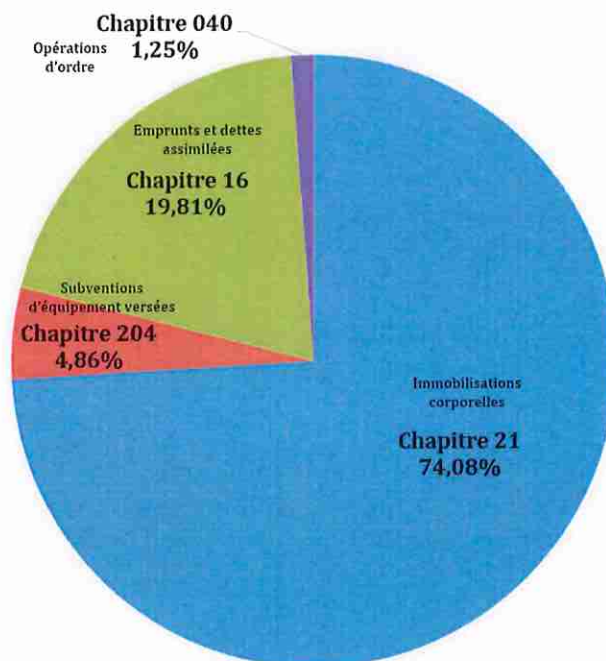
Chapitre 13 – Subvention d'investissement reçues (127 219,55 €)

Ce chapitre comprend l'encaissement des subventions Facil (ralentisseur boulevard de la gare et route de Buzet pour 7 002,00€), des amendes de police (ralentisseur route de Buzet pour 25 307,18€) et le solde de la DETR (maison de santé pour 94 910,37€).

Chapitre 16 – Emprunt et dette assimilés (1 399,83 €)

Ce chapitre comprend l'encaissement des cautions de location de logements et des locaux de la maison de santé (médecin = 205,25 €, kiné = 573,80 €, infirmières = 201,68 €).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Chapitre 16 – Emprunt et dette assimilés (79 105,44 €)

Ce chapitre comprend le remboursement du capital de la dette ainsi que le remboursement de cautions.

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées (19 429,07 €)

Ce chapitre comprend la subvention d'équipement versée à Albret Communauté pour la création de la voie de bus (9 627,10€) ainsi que le solde de participation pour le centre de secours de Lavardac (9 801,97€).

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (295 847,72 €)

Ce chapitre comprend le paiement des factures du chantier de la maison de santé (174 545,00 €), les travaux de voirie de la voie de bus (8 320,00€), les travaux de sécurisation de la route de Buzet (63 417,41€), l'achat de matériel pour les services techniques : brosse de désherbage et souffleur (3 611,18€), le remplacement du matériel volé suite à l'effraction à l'atelier municipal (7 409,60€), l'achat d'un nouveau véhicule (26 990,00€), l'achat de matériel informatique et de bureau : borne Wifi à l'école onduleur téléphonie mairie (1 056,00€), l'achat de matériel pour le groupe scolaire/cantine : linge de lit, tabouret, réfrigérateur congélateur (754,36€), l'achat de 20 tables pour le centre d'animation (2 360,09€), la conception de la statue verrier (476,65€) et le changement du chauffe-eau à la mairie et au centre d'animation (6 907,43€).

LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses et recettes concernent la réalisation de travaux de l'exercice liés à une opération.

OPERATION	Dépenses réalisées	Recettes Réalisées	RAR 2025 Dépenses	RAR 2025 Recettes
410 – Maison de santé	174 545,00 €	94 910,37 €	11 068,00 €	-
411 – Voie de bus Ecole	17 947,10 €	-	-	-
412 – Centre secours Lavardac	9 801,97 €	-	-	-
413 – Ralentisseur bd de la Gare	-	7 002,00 €	-	-
415 – Ralentisseur route de Buzet	63 417,41 €	25 307,18 €	-	-
TOTAL	265 711,48 €	127 219,55 €	11 068,00 €	

411 : Voie de bus Ecole

Dépenses				Recettes			
Année	Mandat	Date	Montant	Année	Titre	Date	Montant
2023	2	18 12 2023	-3 596,00	2023	597	26 09 2023	8 466,00
2023	566	04 10 2023	3 396,00				
2023	728	18 12 2023	0,00				
2023	730	18 12 2023	3 396,00				
2025	62	27 01 2025	9 627,10				
2025	63	27 01 2025	8 320,00				
		TOTAL	21 543,10			TOTAL	8 466,00

412 : Centre de secours de Lavardac

Dépenses				Recettes			
Année	Mandat	Date	Montant	Année	Titre	Date	Montant
2023	3	18 12 2023	- 916,40				
2023	246	09 05 2023	5 916,40				
2023	729	18 12 2023	5 916,40				
2024	424	01 07 2024	5 916,40				
2025	337	19 05 2025	9 801,97				
		TOTAL	21 674,77			TOTAL	

413 : Ralentisseur boulevard de la Gare

Dépenses				Recettes			
Année	Mandat	Date	Montant	Année	Titre	Date	Montant
2024	718	12 11 2024	18 079,92	2024	701	21 11 2024	11 770,88
2024	719	12 11 2024	1 458,00	2025	136	10 03 2025	7 002,00
		TOTAL	19 537,92			TOTAL	18 772,88

415 : Ralentisseur route de Buzet

Dépenses				Recettes			
Année	Mandat	Date	Montant	Année	Titre	Date	Montant
2025	691	30 09 2025	4 557,78	2025	767	24 11 2025	10 597,18
2023	694	30 09 2023	13 873,46	2023	854	23 12 2023	14 410,00
2025	693	30 09 2025	36 260,72				
2023	696	30 09 2023	1 665,41				
2025	709	14 10 2025	7 033,04				
		TOTAL	63 417,41			TOTAL	25 307,18

ETAT DE LA DETTE

Le capital restant dû
au 31/12/2025
est de 544 543,50 €
réparti sur 6 emprunts

La trésorerie nous a établi un rapport sur la valorisation financière et fiscale portant sur les années 2020 à 2024 qui démontre une bonne gestion.

D'autre part, le montant en trésorerie permet à ce jour, de couvrir intégralement l'endettement.

L'analyse financière de notre collectivité ne laisse apparaître aucune remarque particulière de la part de la trésorerie.

La gestion financière de la commune est saine.

05 – Approbation du CFU 2025 – Budget « Résidence Aramis »

N° Ordre : 2026-022

Rapporteur : Isabelle PEREZ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12	Suffrages exprimés : 14
Procurations : 3	- « Pour » : 14
Votants : 14	- « Contre » : 0
Abstentions : 0	

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget « Résidence ARAMIS » ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Madame le Maire s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Isabelle PEREZ, 1^{ère} adjointe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

➤ **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget « Résidence ARAMIS » comme suit :

<u>Investissement</u>			
Dépenses	:	Prévu :	56 923,00
		Réalisé :	33 462,53
		Reste à réaliser :	5 400,00
Recettes	:	Prévu :	78 078,00
		Réalisé :	21 078,10
		Reste à réaliser :	600,00
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	:	Prévu :	86 600,00
		Réalisé :	8 685,88
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	86 600,00
		Réalisé :	86 488,41
		Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
Investissement	:		-12 384,43
Fonctionnement	:		77 802,53
Résultat global	:		65 418,10

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET RÉSIDENCE ARAMIS ANNEE 2025				
SECTION FONCTIONNEMENT				
	Mandats Emis Dépenses Nettes	Titres Emis (dont 1068 investissement) Recettes Nettes	Résultat de l'exercice	
Fonctionnement	8 685,88 €	43 369,56 €	34 683,68 €	Résultat exercice 2025
Résultat reporté (002)	- €	43 118,85 €		Report N-1 (2024)
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 685,88 €	86 488,41 €	77 802,53 €	Résultat de clôture 2025
SECTION INVESTISSEMENT				
	Mandats Emis Dépenses Nettes	Titres Emis (dont 1068 investissement) Recettes Nettes	Résultat	
Investissement	17 340,25 €	21 078,10 €	3 737,85 €	Résultat exercice 2025
Résultat reporté (001)	16 122,28 €			Report N-1 (2024)
TOTAL INVESTISSEMENT	33 462,53 €	21 078,10 €	- 12 384,43 €	Résultat de clôture 2025
Restes à réaliser	5 400,00 €	600,00 €	4 800,00 €	Déficit RAR
RESULTAT CUMULE avec RAR			17 184,43 €	Besoin de financement
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025			65 418,10 €	
EXCEDENT GLOBAL (sans RAR)				
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025			60 618,10 €	
EXCEDENT GLOBAL (avec RAR)				

En section de Fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à 8 685,88 € et les recettes à 43 369,56 €, soit un résultat d'exercice excédentaire de 34 683,68 €.

Le report de l'exercice 2024 est excédentaire de 43 118,85 €.

Le total de réalisations + report s'élève à 8 685,88 € en dépenses et à 86 488,41 € en recettes, soit un résultat de clôture excédentaire de 77 802,53 €.

En section d'Investissement :

Les dépenses s'élèvent à 17 340,25 € et les recettes s'élèvent à 21 078,10 €, soit un résultat d'exercice excédentaire de 3 737,85 €.

Le report de l'exercice N-1 est déficitaire de 16 122,28 €.

Le total de réalisations + reports s'élève à 33 462,53 € en dépenses et à 21 078,10 € en recettes, soit un résultat de clôture déficitaire de 12 384,43 €.

Les restes à réaliser à reporter en N+1 s'élèvent à 5 400,00 € en dépenses et 600,00 € en recettes.

Le résultat de clôture avec le report des restes à réaliser est déficitaire de 17 184,43 €.

Le résultat global de clôture toute section confondue :

- sans les restes à réaliser est excédentaire de **65 418,10 €**
- avec les restes à réaliser est excédentaire de **60 618,10 €**

ETAT DE LA DETTE

Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 93 766,21 € réparti sur 1 emprunt.

06 – Approbation du CFU 2025 – Budget « Lotissement du Marcon »

N° Ordre : 2026-023

Rapporteur : Isabelle PEREZ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12	Suffrages exprimés : 14
Procurations : 3	- « Pour » : 14
Votants : 14	- « Contre » : 0
Abstentions : 0	

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget « Lotissement du MARCON » ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Madame le Maire s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Isabelle PEREZ, 1^{ère} adjointe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

➤ **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget « Lotissement du MARCON » comme suit :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	Prévu :	106 891,00
	Réalisé :	13 995,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	106 891,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	Prévu :	186 891,00
	Réalisé :	1 074,99
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	186 891,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		-13 995,00
Fonctionnement :		-1 074,99
Résultat global :		-15 069,99

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET LOTISSEMENT DU MARCON 2025

SECTION FONCTIONNEMENT				
	Mandats Emis Dépenses Nettes	Titres Emis (dont 1068 investissement) Recettes Nettes	Résultat	
Fonctionnement	AUCUN MOUVEMENT BUDGETAIRE		- €	Résultat exercice 2025
Résultat reporté (002)	1 074,99 €		- 1 074,99 €	Report 2024
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 074,99 €	- €	- 1 074,99 €	Résultat de clôture 2025

SECTION INVESTISSEMENT				
	Mandats Emis Dépenses Nettes	Titres Emis (dont 1068 investissement) Recettes Nettes	Résultat	
Investissement	AUCUN MOUVEMENT BUDGETAIRE		- €	Résultat exercice 2025
Résultat reporté (001)	13 995,00 €		- 13 995,00 €	Report 2024
TOTAL INVESTISSEMENT	13 995,00 €	- €	- 13 995,00 €	Résultat de clôture 2025

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 EXCEDENT GLOBAL	- 15 069,99 €
---	----------------------

En section de Fonctionnement :

Aucun mouvement budgétaire en dépense et en recette.

Le report de l'exercice 2024 est déficitaire de 1 074,99 €.

Le résultat de clôture est déficitaire de 1 074,99 €.

En section d'Investissement :

Aucun mouvement budgétaire en dépense et en recette.

Le report de l'exercice 2024 est déficitaire de 13 995,00 €.

Le résultat de clôture est déficitaire de 13 995,00 €.

Le résultat global de clôture toute section confondue est déficitaire de 15 069,99 €.

07 - Affectation des résultats 2025 - Budget « Commune »

N° Ordre : 2026-024

Rapporteur : Mme le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

<i>Présents : 12</i>	<i>Suffrages exprimés : 15</i>
<i>Procurations : 3</i>	<i>- « Pour » : 15</i>
<i>Votants : 15</i>	<i>- « Contre » : 0</i>
<i>Abstentions : 0</i>	

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Laurence BENLLOCH, Maire,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	122 350,06
- un excédent reporté de :	727 431,36
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	849 781,41
- un déficit d'investissement de :	152 229,22
- un déficit des restes à réaliser de :	11 468,00
Soit un besoin de financement de :	163 697,22

Décide à l'unanimité

➤ **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget « Commune » comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	849 781,41
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	163 697,22
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	686 084,19
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	152 229,22

08 – Affectation des résultats 2025 – Budget « Résidence Aramis »

N° Ordre : 2026-025

Rapporteur : Mme le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 15

Procurations : 3

- « Pour » : 15

Votants : 15

- « Contre » : 0

Abstentions : 0

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - RESIDENCE ARAMIS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Laurence BENLLOCH, Maire,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	34 683,68
- un excédent reporté de :	43 118,85
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	77 802,53
- un déficit d'investissement de :	12 384,43
- un déficit des restes à réaliser de :	4 800,00
Soit un besoin de financement de :	17 184,43

Décide à l'unanimité

➤ **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget « Résidence ARAMIS »
comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	77 802,53
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	17 184,43
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	60 618,10
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	12 384,43

09 – Affectation des résultats 2025 – Budget « Lotissement du Marcon »

N° Ordre : 2026-026

Rapporteur : Mme le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 15

Procurations : 3

- « Pour » : 15

Votants : 15

- « Contre » : 0

Abstentions : 0

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – LOTISSEMENT DU MARCON

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Laurence BENLLOCH, Maire,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un déficit reporté de :	1 074,99
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	1 074,99
- un déficit d'investissement de :	13 995,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	13 995,00

Décide à l'unanimité

➤ **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget « Lotissement du MARCON » comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT	1 074,99
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 074,99
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	13 995,00

10 – Vote du Budget Primitif 2026 – Budget « Commune »
N° Ordre : 2026-027
Rapporteur : Mme le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 15

Procurations : 3

- « Pour » : 15

Votants : 15

- « Contre » : 0

Abstentions : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2026 de la « Commune »,

Madame le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité

- **D'ARRÊTER et D'APPROUVER** les propositions nouvelles du Budget Primitif « Commune » de l'exercice 2026 comme suit :

Investissement

Dépenses : 388 654,00

Recettes : 590 624,00

Fonctionnement

Dépenses : 1 649 132,00

Recettes : 1 649 132,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 400 622,00 (dont 11 968,00 de RAR)

Recettes : 591 124,00 (dont 500,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 649 132,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 649 132,00 (dont 0,00 de RAR)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement	Propositions 2026
70 – Produits des services, domaines et ventes	33 900,81
73 – Impôts et taxes	111 258,00
731 – Impositions directes	567 619,00
74 – Dotations et participations	204 260,00
75 – Autres produits de gestion courante	45 500,00
76 – Produits financiers	10,00
013 – Atténuations de charges	500,00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	686 084,19
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 649 132,00

Chapitre 70 – produits des services **33 900,81 €**
Redevances funéraires, cantine et garderie scolaire...

Chapitre 73 – impôts et taxes **111 258,00 €**
Attributions compensation Albret Communauté

Chapitre 731 – impositions directes **567 619,00 €**
Fiscalité impôts locaux, droits de place

Chapitre 74 – dotations, subventions et participations **204 260,00 €**
Dotations : DGF, DSR, FCTVA...

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante **45 500,00 €**
Revenus des loyers et autres locations

Chapitre 76 – produits financiers **10,00 €**
Intérêts parts sociales crédit agricole

Chapitre 013 – atténuations de charges **500,00 €**
Remboursement des indemnités journalières pour le personnel en congé de maladie

Chapitre 002 – excédent de fonctionnement 2025 : **686 084,19 €**

Soit un total de recettes de **1 649 132,00 €**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement	Propositions 2025
011 – Charges à caractère général	540 400,00
012 – Charges de personnel et assimilés	463 500,00
014 – Atténuation de produits	84 552,00
65 – Autres charges de gestion courante	130 210,00
66 – Charges financières	13 900,00
67 – Charges spécifiques	1 000,00
68 – Dotations aux amortissements, provisions	30 000,00
Total des dépenses réelles	1 263 562,00
023 – Virement à la section d'investissement	377 206,94
042 – Opérations d'ordre	8 363,06
Total des dépenses d'ordre	385 570,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 649 132,00

Chapitre 011 – charges à caractère général : 540 400,00 €

Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés : 463 500,00 €

Chapitre 014 – atténuations de produits : 84 552,00 €

FNGIR, fonds national de garantie individuelle des ressources + reversement de la taxe de séjour du gîte communal

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 130 210,00 €

- ❖ Secours d'urgence : 5 000,00 €
- ❖ Indemnités, frais de missions, cotisations, formations des élus : 53 200,00 €
- ❖ Créances en non-valeur, créances éteintes : 5 000,00 €
- ❖ Subvention SDIS : 37 500,00 €
- ❖ Participation TE47 : 15 000,00 €
- ❖ Subventions auprès des associations : 13 000,00 €
 - Abracadavienne : 5 000,00 €
 - ADMR : 1 000,00 €
 - CAVC : 1 500,00 €
 - Culture Vianne en Albret : 1 000,00 €
 - Parents Elèves : 400,00 €
 - Pêche Gardon Viannais : 500,00 €
 - Chasse St Hubert Viannaise : 500,00 €
 - VAB : 300,00 €
 - Coopérative scolaire : 2 500,00 €
 - CATM Feugarolles : 100,00 € (anciens combattants)
 - Prévention routière : 100,00 €
 - SPA du 47 : 100,00 €
- ❖ Droits auteur SACEM/SPRE : 1 500,00 €

Chapitre 66 – charges financières 13 900,00 € (intérêts d'emprunts)

Chapitre 67 – charges spécifiques : 1 000,00 € (titres annulés antérieurs)

Chapitre 68 – dotations provisions : 30 000,00 €

Soit un total de dépenses réelles de 1 263 562,00 €

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 385 570,00 € (virement à la section d'investissement 377 206,94€ + amortissements 8 363,06€).

Le montant total prévu en dépenses de fonctionnement s'élève à 1 649 132,00 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
410 - MAISON DE SANTE	0,00	11 068,00	11 068,00		0,00	0,00	0,00
2138 - Autres constructions		11 068,00	11 068,00				
416 - CHAUFFAGE CENTRE ANIMATIO	35 000,00	0,00	35 000,00		0,00	0,00	0,00
2135 - Installations générales, agencement	35 000,00		35 000,00				
417 - MOBILIER SALLE CONSEIL MUNIC	10 000,00	0,00	10 000,00		0,00	0,00	0,00
2184 - Matériel de bureau et mobilier	10 000,00		10 000,00				
418 - TOILETTES PUBLIQUES	35 000,00	0,00	35 000,00		0,00	0,00	0,00
2138 - Autres constructions	35 000,00		35 000,00				
419 - VITRAUX EGLISE	8 100,00	0,00	8 100,00		0,00	0,00	0,00
231 - Immobilisations corporelles en cou	8 100,00		8 100,00				
TOTAL OPERATIONS	88 100,00	11 068,00	99 168,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00	0,00
20422 - Privé - Bâiments, installations	3 500,00		3 500,00				
2152 - Installations de voirie	20 000,00		20 000,00				
2158 - Autres inst., matériel, outill. technique	10 000,00		10 000,00				
2183 - Matériel informatique	10 000,00		10 000,00				
2184 - Matériel de bureau et mobilier	4 600,00	400,00	5 000,00				
2188 - Autres immobilisations corporelles	20 000,00		20 000,00				
231 - Immobilisations corporelles en cou	20 000,00		20 000,00				
TOTAL NON INDIVIDUALISE	88 100,00	400,00	88 500,00	TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	176 200,00	11 468,00	187 668,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	0,00	0,00	0,00
001 - Solde d'exécution section investis	152 229,22		152 229,22	021 - Virement de la section de fonctionne	377 206,94		377 206,94
1641 - Emprunts en euros	58 224,00		58 224,00	024 - Produits des cessions d'immobilisat	500,00		500,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000,78	500,00	2 500,78	10222 - FCTVA	38 356,00		38 356,00
				10226 - Taxe d'aménagement	500,00		500,00
				1068 - Excédents de fonctionnement cap	163 697,22		163 697,22
				165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000,78	500,00	2 500,78
				28041512 - Subv. Grpt - Bâiments, inst	1 138,14		1 138,14
				2804182 - Autres org pub - Bâim. et insta	7 224,92		7 224,92
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	212 454,00	500,00	212 954,00	TOTAL RECETTES FINANCIERES	590 624,00	500,00	591 124,00
TOTAL INVESTISSEMENT	388 654,00	11 968,00	400 622,00	TOTAL INVESTISSEMENT	590 624,00	500,00	591 124,00

❖ **Opérations en cours : 11 068,00 €**

Opération 410 – Maison de santé

RAR dépenses 11 068,00 € (paiement du solde des honoraires à la SEM47)

❖ **Opérations nouvelles : 88 100,00 €**

Opération 416– Chauffage centre animation

Proposition de 35 000,00 € dépenses

Opération 417 – Mobilier salle du conseil municipal

Proposition de 10 000,00 € dépenses (changement tables et chaises)

Opération 418– Toilettes publiques

Proposition de 35 000,00 € dépenses (toilettes sèches aux abords de l'aire de jeux)

Opération 419 – Vitraux Eglise

Proposition de 8 100,00 € dépenses

❖ **Dépenses d'équipements non individualisées : 88 100,00 €**

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

- 20422 : 3 500,00 € - Opération OPAH RU / PACTE (réhabilitation logements)

Madame le Maire : l'OPAH RU est un programme sur 2 ans. Mais tout le monde n'y a pas droit. La commune est en ORT « Opération de Revitalisation Territoriale ». Ils ont pris des petits villages, comme nous par exemple, c'est tout l'intérieur de la Bastide. On peut aider les propriétaires ou locataire à rénover leurs logements. Surtout les façades ou l'amélioration d'une salle de bain. La commune a délibéré pour attribuer une enveloppe de 3 500€ par an et l'enveloppe est bloquée à ce montant. Mais personne ne demande. Nous n'avons eu qu'une seule demande l'année dernière. Mais, si on ne met pas ces aides en place, si on ne maintient pas l'enveloppe, il suffit qu'une personne en est vraiment besoin, on ne pourra pas l'aider. Mais il faut savoir que nous si on les aide, par exemple, à hauteur de 100% (le calcul se fait selon un pourcentage), Albret Communauté donne autant. Si on ne met rien, Albret Communauté ne les aidera pas. Donc si on veut l'amélioration de l'habitat, on créé cette enveloppe.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- 2152 : 20 000,00 € - Installation de voirie
- 2158 : 10 000,00 € - Achat matériel service technique
- 2183 : 10 000,00 € - Achat matériel informatique
- 2184 : 4 600,00 € - Achat mobilier
- 2188 : 20 000,00 € - Divers
- 231 : 20 000,00 € - Réfection logement 16 rue du Moulin (salle de bain)

❖ **Opérations financières :**

En dépenses :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

- 1641 : 58 224,00 € – Remboursement du capital d'emprunt
- 165 : 2 500,78 € - Cautions

001 – Déficit d'investissement reporté : 152 229,22 €

En recettes :

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisation = 500,00 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers

- 10222 : 38 356,00 € - FCTVA
- 10226 – 500,00 € - Taxe Aménagement
- 1068 : 163 697,22 € - Excédent de fonctionnement capitalisé

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

- 165 : 500,00 € – Cautions

❖ **Opérations d'ordre :**

- Virement de la section de fonctionnement : 317 206,94 €
- Amortissements : 8 363,06 €

La prévision des propositions nouvelles 2026 s'élève :

- en dépenses d'investissement à **388 654,00 €**
- en recettes d'investissement à **590 624,00 €** (dont 377 206,94,00€ de virement de la section de fonctionnement)

La prévision budgétaire totale s'élève :

- en dépenses d'investissement à **400 622,00 €** (dont 11 068,00 € de RAR)
- en recettes d'investissement à **591 124,00 €** (dont 500,00 € de RAR)

soit un vote en suréquilibre de **190 502,00 €**

11 – Vote du Budget Primitif 2026 – Budget « Résidence Aramis »

N° Ordre : 2026-028

Rapporteur : Mme le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 15

Procurations : 3

- « Pour » : 15

Votants : 15

- « Contre » : 0

Abstentions : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – RESIDENCE ARAMIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2026 de la « Commune »,

Madame le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité

- **D'ARRETER et D'APPROUVER** les propositions nouvelles du Budget Primitif « Résidence ARAMIS » de l'exercice 2026 comme suit :

Investissement

Dépenses : 65 185,00

Recettes : 69 985,00

Fonctionnement

Dépenses : 102 618,00

Recettes : 102 618,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 70 585,00 (dont 5 400,00 de RAR)

Recettes : 70 585,00 (dont 600,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 102 618,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 102 618,00 (dont 0,00 de RAR)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement	Propositions 2026
70 – Produits des services, domaines et ventes	999,90
75 – Autres produits de gestion courante	41 000,00
Total des recettes réelles	41 999,90
002 – Excédent de fonctionnement reporté	60 618,10
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	102 618,00

Chapitre 70 – produits des services 999,90 €

Taxe ordures ménagères

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante 41 000,00 €

Revenus des loyers

Chapitre 002 – excédent de fonctionnement 2025 : 60 618,10 €

Soit un total de recettes de 102 618,00 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement	Propositions 2026
011 – Charges à caractère général	48 318,00
65 – Autres charges de gestion courante	1 000,00
66 – Charges financières	1 900,00
Total des dépenses réelles	51 218,00
023 – Virement à la section d'investissement	51 400,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	102 618,00

Chapitre 011 – charges à caractère général : 48 318,00 €

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 1 000,00 € (secours)

Chapitre 66 – charges financières 1 900,00 € (intérêts d'emprunts)

Chapitre 67 – charges spécifiques : 1 000,00 € (titres annulés antérieurs)

Soit un total de dépenses réelles de 51 218,00 €

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 51 400,00 € (virement à la section d'investissement).

Le montant total prévu en dépenses de fonctionnement s'élève à 102 618,00 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
150 - REHABILITATION ANCIEN PRESBYT	0,00	4 800,00	4 800,00		0,00	0,00	0,00
2138 - Autres constructions		4 800,00	4 800,00				
151 - CARPORT RESIDENCE ATHOS	10 000,00	0,00	10 000,00		0,00	0,00	0,00
2135 - Installations générales, agencement	10 000,00		10 000,00				
152 - CHAUFFAGE LOGEMENTS ATHO	15 000,00	0,00	15 000,00		0,00	0,00	0,00
2135 - Installations générales, agencement	15 000,00		15 000,00				
TOTAL OPERATIONS	25 000,00	4 800,00	29 800,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00	0,00
2158 - Autres incl. matériel, outill. technique	10 000,00		10 000,00				
2188 - Autres immobilisations corporelle	10 000,00		10 000,00				
TOTAL NON INDIVIDUALISE	20 000,00	0,00	20 000,00	TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	45 000,00	4 800,00	49 800,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	0,00	0,00	0,00
001 - Solde d'exécution section investiss	12 384,43		12 384,43	021 - Virement de la section de fonctionne	51 400,00		51 400,00
1641 - Emprunts en euros	6 400,00		6 400,00	1068 - Excédents de fonctionnement cap	17 184,43		17 184,43
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 400,57	600,00	2 000,57	165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 400,57	600,00	2 000,57
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	20 185,00	600,00	20 785,00	TOTAL RECETTES FINANCIERES	69 985,00	600,00	70 585,00
TOTAL INVESTISSEMENT	65 185,00	5 400,00	70 585,00	TOTAL INVESTISSEMENT	69 985,00	600,00	70 585,00

❖ **Opérations en cours : 4 800,00 €**

Opération 150 – Réhabilitation de l'ancien Presbytère (résidence Athos)

RAR dépenses 4 800,00 € (solde du lot 1 SAC - attente plans de récolement pour paiement final)

❖ **Opérations nouvelles : 25 000,00 €**

Opération 151– Carport résidence Athos

Proposition de 10 000,00 € dépenses

Opération 152 – Chauffage logements résidence Athos

Proposition de 15 000,00 € dépenses

❖ **Dépenses d'équipements non individualisées : 20 000,00 €**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- 2158 : 10 000,00 € - Achat matériel service technique
- 2188 : 10 000,00 € - Divers

❖ **Opérations financières :**

En dépenses :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

- 1641 : 6 400,00 € – Remboursement du capital d'emprunt
- 165 : 2 000,57 € - Cautions

001 – Déficit d'investissement reporté : 12 384,43 €

En recettes :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers

- 1068 : 17 184,43 € - Excédent de fonctionnement capitalisé

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

- 165 : 2 000,57 € – Cautions

❖ **Opérations d'ordre :**

→ Virement de la section de fonctionnement : 51 400,00 €

La prévision des propositions nouvelles 2026 s'élève :

- en dépenses d'investissement à **65 185,00 €**
- en recettes d'investissement à **69 985,00 €** (dont 51 400,00€ de virement de la section de fonctionnement)

La prévision budgétaire totale s'élève :

- en dépenses d'investissement à **70 585,00 €** (dont 5 400,00 € de RAR)
- en recettes d'investissement à **70 585,00 €** (dont 600,00 € de RAR)

12 – Vote du Budget Primitif 2026 – Budget « Lotissement du Marcon »
N° Ordre : 2026-029
Rapporteur : Mme le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 15

Procurations : 3

- « Pour » : 15

Votants : 15

- « Contre » : 0

Abstentions : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – LOTISSEMENT DU MARCON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2026 de la « Commune »,

Madame le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité

- **D'ARRÊTER et D'APPROUVER** les propositions nouvelles du Budget Primitif « Lotissement du MARCON » de l'exercice 2026 comme suit :

Investissement

Dépenses : 106 891,00

Recettes : 106 891,00

Fonctionnement

Dépenses : 186 891,00

Recettes : 186 891,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 106 891,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 106 891,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 186 891,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 186 891,00 (dont 0,00 de RAR)

Ce budget gère le patrimoine foncier communal du « Marcon ». Il sera clôturé à la vente des terrains.

En section de Fonctionnement :

Une prévision de dépenses de 186 891,00 € et une prévision de recettes de 186 891,00 € avec un résultat de fonctionnement reporté en dépenses de 1 074,99 €.

Le total prévu en section de fonctionnement s'équilibre à 186 891,00 €.

En section d'Investissement :

Une prévision de dépenses de 92 896,00 € et une prévision de recettes de 106 891,00 € avec un solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses de 13 995,00 €.

Le total prévu en section d'investissement s'équilibre à 106 891,00 €.

13 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026

N° Ordre : 2026-030

Rapporteur : Mme le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 15

Procurations : 3

- « Pour » : 15

Votants : 15

- « Contre » : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, un coefficient correcteur d'équilibrage a été mis en place afin de garantir à chaque commune une compensation intégrale de sa perte de taxe d'habitation sur les résidences principales.

En effet, le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale transféré en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principale n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de la taxe d'habitation perdue par la commune. Il peut être supérieur (commune surcompensée) ou inférieur (commune sous-compensée).

Ainsi, un coefficient correcteur calculé par la Direction Générale des Finances Publiques permet de neutraliser ces écarts en calculant un prélèvement sur les communes surcompensées et un versement au profit des communes sous-compensées.

Depuis 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale est à nouveau voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la note d'information de la DGCL du 10 mars 2026 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2026,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Il est proposé, à la suite de ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux votés en 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité

➤ **DE VOTER** pour l'année 2026 les taux d'imposition des taxes directes locales suivants :

TAXES	TAUX 2026
Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB)	52,61 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB)	90,11 %
Taxe d'Habitation (TH)	18,49 %

➤ **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Madame le Maire : Il faut savoir que l'on ne les a pas bougé depuis 2020. On a pris ces taux et on les maintient. Après ce sont les bases qui augmentent. Comme les communes n'augmentent plus les impôts, c'est l'Etat qui augmentent. Donc c'est facile de dire, ce n'est pas nous c'est les autres. Mais quand on est à 52% pour le foncier bâti et à 90% pour le non bâti, on ne va pas leur mettre à 100%. Le produit de fiscalité attendu pour l'année 2026 s'élève à 565 474,00 €.

Questions et informations diverses

LA PROCHAINE REUNION AURA LIEU LE MARDI 5 MAI A 19H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h40**

Les délibérations prises ce jour portent les numéros **2026-018 à 2026_030**.

Isabelle PEREZ,

Secrétaire de séance



Le Maire,

Laurence BENLLOCH

